



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étrangers

Question écrite n° 28804

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les graves difficultés rencontrées par le groupe d'information et de soutien des immigrés. Cette association spécialisée en droit des étrangers est en état de quasi-cessation de paiement, ce qui inquiète notamment un grand nombre de ses partenaires. Aucune des subventions publiques pour lesquelles un accord de principe avait été donné n'a été versée à ce jour, et certaines ont baissé. Le ministère des affaires sociales a versé les 38 000 euros annuels avec plusieurs mois de retard et a annoncé ne pas être certain que la somme soit reconduite en 2004. De même, les fonds versés par vos soins ont été diminués de moitié : ils sont passés de 12 000 euros en 2002 à 6 000 euros en 2003. Et les subventions versées par le Fonds national pour le développement de la vie associative, qui s'élève à un tiers des aides, est toujours attendu. Le GISTI subit également l'austérité imposée au monde associatif, alors qu'il a enregistré une augmentation importante de son activité à la suite de réformes gouvernementales, au problème de l'aide médicale d'État et de la fermeture de Sangatte. Aussi, elle lui demande d'intervenir rapidement pour soutenir cette association et, à défaut, s'il envisage de réduire à nouveau les subventions publiques dont elle bénéficie depuis plusieurs années. - Question transmise à M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention sur les subventions versées au titre des actions en faveur des droits de l'homme au profit du groupe d'information et de soutien des immigrés. C'est à juste titre qu'il précise que cette association, dont l'activité essentielle réside dans l'information sur le droit des étrangers, est en quasi-cessation de paiement. Cette situation est de nature à inquiéter les partenaires du GISTI. Il convient d'abord de constater que cette association a bénéficié depuis 1999 de subventions annuelles. Ce montant qui varie entre 6 000 euros et 13 720 euros est tributaire des disponibilités budgétaires qui, dans un contexte difficile où par ailleurs le nombre de dossiers de demande de subvention a doublé entre 2000 et 2003, rend extrêmement difficile le maintien de subvention à un niveau identique. En outre, il lui paraît nécessaire d'aider des structures nouvelles dont l'action mérite d'être reconnue. Le Gouvernement n'ignore pas toutefois l'importance de l'action du GISTI et sa demande de subvention déposée par cette association pour l'année 2004 sera examinée avec bienveillance.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28804

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8905

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3624